

SYNDICAT DES VITICULTEURS POUR LA DEFENSE DES IGP
DE FRANCHE-COMTE, DE LA HAUTE MARNE et DES COTEAUX DE COIFFY

VIGNOBLE GUILLAUME
Route de Gy
70700 Charcenne

Objet : **C.E.O du 30 /01/2020**

Monsieur,

Nous vous informons que le **Pinot Noir 2019, IGP de Franche-Comté** que vous avez présenté à la Commission d'Examen Organoleptique qui s'est réunie le 30 janvier 2020, à Charcenne a reçu un avis favorable.

Restant à votre dispositio, pour tout renseignement, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Lons-le-Saunier, le 31 janvier 2020
Le Président, Xavier GUILLAUME

